

# MAIRIE DE SAINT-MARTIN SAINT-FIRMIN

Département de l'EURE  
Arrondissement de BERNAY  
Canton de BEUZEVILLE  
Tél / 02 32 42 86 71  
Mairie.st-martin-st-firmin27@orange.fr

## ARRÊTÉ TEMPORAIRE

### Commune de ST MARTIN ST FIRMIN

Le Maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6

Vu le Code de la route et notamment l'article R 411-8

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie

Vu la demande de la société BIOCOMBUSTIBLES, RD 438, Le Plessis 61240 NONANT LE PIN

Considérant que pour assurer la sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation de la route de la Chapelle lors de la réalisation d'un chantier d'exploitation forestière (chargement de bois stockés en bord de route) nécessitant le stationnement de matériels encombrant (broyeur et camion) sur le bord de la chaussée.

## ARRETE

**ARTICLE 1-** A compter du 26 avril 2021 et jusqu'à la fin des travaux, la route de la Chapelle lors de la réalisation d'un chantier d'exploitation forestière (chargement de bois stockés en bord de route) nécessitant le stationnement de matériels encombrant (broyeur et camion) sur le bord de la chaussée travaux effectués par la société BIOCOMBUSTIBLES, RD 438, Le Plessis 61240 NONANT LE PIN est soumise aux prescriptions définies aux articles ci-dessous.

**ARTICLE 2-** la circulation des véhicules sera réduite à une voie avec basculement de circulation sur chaussée opposée avec alternat par feux tricolores pendant le temps des travaux

**ARTICLE 3-** la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par l'entreprise BIOCOMBUSTIBLES

**ARTICLE 4-** les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 4 ci-dessus

### **ARTICLE 5-**

- Le maire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN
- M. le Directeur de l'entreprise chargé des travaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Gendarmerie de ST GEORGES DU VIÈVRE

à ST MARTIN ST FIRMIN le 19 avril 2021

Le Maire  
Anne-Marie ROËLENS

